



CHARTRE PORTANT SUR LES ENGAGEMENTS DU GROUPE AXA EN FAVEUR DE L'EMPLOI DES COLLABORATEURS DE PLUS DE 50 ANS

Le Groupe AXA a depuis plusieurs années été précurseur en matière d'inclusion et de diversité, qui constituent des leviers fondamentaux de croissance et sont essentiels à son succès.

C'est pourquoi le Groupe AXA a pris l'engagement stratégique d'attirer, de développer, de promouvoir et de fidéliser ses collaborateurs, tout en créant une culture inclusive où chacun peut s'épanouir professionnellement.

Aujourd'hui, quatre générations de collaborateurs travaillent ensemble chaque jour au sein du Groupe et contribuent, par leurs âges et leurs expériences, à la diversité de l'entreprise. Cette diversité est un atout et la collaboration entre ces générations génère de la valeur pour les collaborateurs (transmission et développement de compétences, ...), et pour le Groupe (innovation, transmission et renforcement de la culture d'entreprise, sentiment d'appartenance, ...).

Le Groupe AXA réaffirme sa volonté de valoriser la place des collaborateurs de plus de 50 ans et de renforcer son engagement en faveur de leur maintien dans l'emploi.

Le Groupe AXA, très attaché au dialogue social, a souhaité associer le Comité Européen du Groupe à la mise en place d'une Charte reprenant celle rédigée par le Club Landoy et signée par AXA France, consistant en 10 engagements, visant à valoriser le rôle et la place des collaborateurs de plus de 50 ans au sein du Groupe, et s'engager à ses côtés en signant la présente Charte.

La Charte du Club Landoy

1. Communiquer à l'ensemble des collaboratrices, des collaborateurs et à la ligne managériale, les engagements de cet acte. Sensibiliser à l'importance du bien vivre ensemble, à la force de l'intergénérationnel et lutter contre les stéréotypes liés à l'âge dans le respect des valeurs de l'entreprise.
2. Agir en toute bienveillance et respect avec l'ensemble de nos collaboratrices et nos collaborateurs, tout au long de la carrière professionnelle, quel que soit leur âge.
3. Accompagner le développement des compétences et encourager les collaboratrices et les collaborateurs à s'engager sur des actions de développement de leur employabilité et à s'ouvrir à de nouvelles perspectives de carrière.
4. Recruter des personnes à toutes les étapes de leur carrière, offrir des opportunités tout au long de la vie professionnelle pour permettre à chacun (e) de travailler dans un environnement inclusif jusqu'au départ à la retraite.
5. Favoriser la transmission des savoirs et le partage d'expérience entre les générations en mettant en place des dispositifs dédiés.
6. Valoriser les collaboratrices et les collaborateurs expérimentés, mettre en lumière des parcours inspirants et des rôles modèles pour faire évoluer la perception sur l'âge.

7. Proposer un accompagnement adapté et individualisé sur les aspects de santé et de bien-être au travail tout au long de la carrière.
8. Accompagner et soutenir les collaboratrices et les collaborateurs aidants.
9. Accorder une attention particulière à la préparation et à l'accompagnement du départ à la retraite (dispositifs de transition). Au moment du départ, remercier les collaborateurs en célébrant et en saluant leur carrière.
10. Après le départ, pour ceux qui le souhaitent, l'entreprise peut proposer de conserver le lien notamment par les Alumnis, ou favoriser un engagement associatif.

Afin de décliner opérationnellement cette Charte en interne, le Groupe AXA souhaite mettre particulièrement en avant les initiatives suivantes :

- Communiquer de façon motivante, inclusive et valorisante sur la thématique des collaborateurs de plus de 50 ans au sein du Groupe AXA ;
- Concevoir et lancer une campagne de communication globale interne inspirée du programme « L'audace n'a pas d'âge » ;
- Tirer parti des initiatives et événements Groupe en matière de formation pour traiter du développement des compétences comme un droit pour tous, quel que soit l'âge ;
- Renforcer les compétences des HRDs/HRBPs concernant les sujets spécifiques et l'accompagnement des collaborateurs de plus de 50 ans ;
- Donner de la visibilité à l'offre d'AXA en termes d'avantages sociaux ;
- Concevoir un tableau de bord de reporting avec des indicateurs clairs pour suivre la progression annuelle de l'accompagnement des collaborateurs de plus de 50 ans.

La présente Charte a vocation à s'appliquer à l'ensemble des collaborateurs du Groupe AXA. Chaque entité, effectivement contrôlée et intégrée globalement par le Groupe AXA, sera chargée de la mise en œuvre opérationnelle des principes contenus dans la présente Charte au regard de leurs pratiques, législations et réglementations locales et plus particulièrement en matière de protection des données personnelles.

La mise en place de ce programme se fera progressivement dans les entités sur la période 2024-2026.

La présente Charte prendra effet à compter du 1er janvier 2024. Le CEG, par l'intermédiaire de son Bureau, sera associé aux changements qui pourraient intervenir dans ce programme.

Les signataires de la présente Charte porteront une attention particulière à la mise en place de ce dispositif qui sera discutée lors des réunions du bureau du Comité Européen du Groupe.

Paris, le 16 novembre 2023



Pour le Groupe AXA,

représenté par Thomas BUBERL

Directeur Général d'AXA



Pour le Comité Européen du Groupe AXA,

représenté par Hedi BEN SEDRINE,

Secrétaire du CEG AXA